

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Sion subventionne le remplacement des haies envahissantes

La Ville de Sion encourage l'arrachage des haies envahissantes et/ou monospécifiques et leur remplacement par des plantes indigènes variées. Les propriétaires peuvent obtenir des subventions à hauteur de 20% des travaux entrepris, avec un plafond de 2 000 francs.

Longtemps prisées, les haies envahissantes ou monospécifiques (thuyas, lauriers, etc.) sont encore très présentes dans nos jardins. Elles représentent toutefois une menace pour la biodiversité. Pour encourager leur arrachage et le remplacement par une haie plus adaptée, la Ville de Sion accorde désormais une subvention aux propriétaires des parcelles situées sur le territoire communal.

La subvention est fixée à 20% du montant des travaux entrepris, avec un plafond de 2 000 francs et dans la limite du budget annuel prévu à cet effet. Les demandes doivent être soumises avant le début des travaux. Sont exclues des nouvelles plantations toutes les essences présentes sur la liste noire et la *watch list* d'Info Flora. Si l'aménagement fait partie d'une demande d'autorisation de construire, il doit au préalable avoir été approuvé par l'autorité compétente.

Le formulaire de demande de subvention, ainsi que toutes les informations nécessaires, sont accessibles en cliquant sur [ce lien](#)

Sion, le 13 mai 2025

Personne de contact :

- Christian Bitschnau, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
079 543 91 10 ; c.bitschnau@sion.ch
- Vincent Kempf, chef du service de l'urbanisme et de la mobilité
027 324 17 20 ; v.kempf@sion.ch